

Conditions de participation

Pour participer au FTAMS

- Les **frais d'adhésion annuelle** doivent être acquittés au plus tard le **18 décembre 2025**.
- Le formulaire d'inscription officielle doit être dûment rempli et reçu par Théâtre Action avant le **11 février 2026**. Veuillez prendre note qu'aucun changement à la facturation et aucun remboursement ne sera fait après cette date.
- Les **frais d'inscription** doivent être acquittés au plus tard le **15 avril 2026**.

Pour présenter un spectacle au FTAMS

Selon les intérêts des écoles participantes et les plages horaires disponibles, un maximum de treize spectacles seront inscrits à l'horaire du FTAMS. Nous visons des interventions d'une durée maximale de **55 minutes** qui seront suivies par des discussions avec le public.

Pour assurer le bon déroulement des interventions théâtrales, certains détails sur votre représentation vous seront demandés lors de votre inscription officielle. L'ensemble des interventions théâtrales devra être confirmé au plus tard le **12 février 2026**.

De plus, un·e artiste professionnel·le sera embauché·e pour vous offrir une rétroaction. Une rétroaction est une évaluation constructive où les éléments de votre spectacle seront observés et analysés par un·e professionnel·le du milieu théâtral.

Le nombre de plages horaires disponibles étant limité, les critères de sélection suivants seront mis en place au besoin :

- Fournir les informations de mise en candidature exigées;
- Joindre le texte (dans sa version finale) tel qu'il sera présenté au festival;
- Nous faire parvenir une copie des droits d'auteur au plus tard le 12 février (**le cas échéant**); Pour plus de détails sur les droits d'auteurs, consultez l'annexe 4 ;
- Respecter la limite de **55 minutes** lors de la représentation de votre spectacle;
- Vous rendre disponible pour participer à la discussion avec le public à la fin du spectacle et à la rétroaction après le FTAMS;
- Assurer les suivis demandés par notre directeur technique;
- Payer vos frais d'inscription et d'adhésion à Théâtre Action;
- Respecter les échéanciers présentés dans les pages suivantes.